

# Agir pour l'environnement en mesurant son empreinte carbone



Depuis quelques années, nous assistons à une accélération du dérèglement climatique et à une dégradation de la biodiversité (eau, air, écosystèmes...) qui influent sur notre santé. Les organisations peuvent agir en améliorant leurs impacts. Une première étape est de mesurer un de ceux-ci par le bilan carbone. C'est pourquoi, le Groupe VYV lance une stratégie climat. Découvrez les raisons de mesurer son empreinte carbone.

## L'obligation de bilan d'émissions de gaz à effet de serre

L'Accord de Paris sur le climat de 2015 a donné comme objectif à tous les pays d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour que cet objectif soit réalisable, il est impératif que toutes les organisations s'engagent dans des initiatives visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et qu'elles prennent ainsi conscience de leur empreinte carbone. Pour ce faire, elles peuvent réaliser, si elles le souhaitent, un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (bilan GES, BEGES ou Bilan Carbone®). Cependant, **ce bilan constitue une obligation légale pour certaines organisations** : les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes en métropole et 250 personnes en outre-mer, les services de l'État, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et les établissements publics et autres personnes morales de droit public de plus de 250 agents. **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce bilan doit désormais prendre en compte les émissions directes et indirectes** (en amont et en aval de la production) nécessaires aux activités professionnelles. Auparavant, seules les émissions directes devaient être prises en compte.

## Pourquoi réaliser un bilan ?

Outre le fait d'être en conformité ou en avance avec la réglementation, les organisations ont tout intérêt à réaliser leur propre bilan. En effet, évaluer son empreinte carbone n'est pas simplement le fait de comptabiliser ses émissions. Cela permet d'identifier les domaines sur lesquels il convient

d'agir, de mettre en place un plan d'action afin de réduire l'impact environnemental de l'organisation et ainsi d'agir en faveur de la santé et de la qualité de vie au travail des salariés.

En valorisant son engagement, l'organisation participe à la prise de conscience commune autour des enjeux du développement durable et cela lui permet aussi de valoriser son image, de renforcer sa marque employeur et ainsi d'attirer de nouveaux talents.

Enfin, d'un point de vue économique, le bilan permet également à l'organisation d'avoir des pistes pour réduire ses coûts d'énergie.

## Une solution pour accompagner les entreprises

Entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle, membre du Groupe VYV, dispose d'une vision multifactorielle de la santé : elle est convaincue que pour agir positivement sur la santé, il faut agir, en préventif, sur l'ensemble de ses facteurs, dont l'environnement fait partie. Elle s'est donc engagée sur un dispositif d'accompagnement des entreprises vers une transition bas carbone, en proposant notamment de les accompagner dans le calcul de leur bilan carbone. Du bilan aux pistes de recommandations concrètes pour agir, la méthode Bilan Carbone® prend en compte la globalité des émissions de GES, directes ou indirectes, pour tous les flux physiques d'une organisation sans lesquels le fonctionnement de celle-ci ne serait pas possible.



Pour + d'informations, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)



GROUPE  
**vyv**

Pour une santé accessible à tous